



1933-1939

Le rôle antifasciste de la LDH

Madeleine REBÉRIOUX

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 43-46.

Inventé par Mussolini en Italie, le fascisme a d'abord voulu détruire les organisations de masse - syndicats, coopératives - qui s'opposaient à son ascension, et pourchasser les militants socialistes, catholiques, communistes qui s'opposaient à lui. Nombre d'entre eux se sont alors réfugiés dans la France toute proche, où l'émigration économique était ancienne. Les défendre devient très tôt un objectif prioritaire pour la Ligue française, en liaison étroite avec la Ligue italienne née en 1922, en exil. Victor Basch et Luigi Compoldonghi sont d'excellents amis. Les dossiers individuels à défendre devant l'administration passent par la LDH, et de nombreuses sections s'y impliquent. Les solidarités visent essentiellement des socialistes et des républicains. Les communistes ont leurs propres réseaux ainsi que, pour l'essentiel, ceux qui relèvent, ouvriers en tête, de l'immigration économique. L'afflux des antifascistes, réfugiés politiques venus d'Europe centrale et orientale après l'avènement d'Hitler et la mainmise directe ou indirecte de l'idéologie nazie sur de nombreux pays, aggrave à l'extrême la situation. Membre influent du Comité central, Marius Moutet dépose à la Chambre, en novembre 1934, un projet sur le droit d'asile et le statut des étrangers, projet mort-né. La capacité d'intervention de la LDH sur des cas individuels de plus en plus nombreux flétrit jusqu'au Front populaire. C'est alors seulement que la Ligue des droits de l'Homme qui participe, avec le Secours rouge et la Ligue internationale contre l'antisémitisme, au Centre de liaison pour le statut des émigrés - qui vient tout juste de se mettre en place -, retrouve un large contact avec la masse de ceux qui « portent les stigmates de ce qu'ils ont souffert ».



C'est aussi à partir de 1933-1934 que se transforment les fonctions de l'antifascisme dans la LDH. Il ne s'agit plus seulement d'entraide, de solidarité, de dossiers de naturalisation, etc. Le problème est devenu hautement politique. Politique intérieure, certes, et sans trop de difficulté ; politique extérieure, aussi : comment sauver la paix et contenir les Etats fascistes ? La lutte contre le fascisme français est au cœur de la constitution du Rassemblement populaire dont Victor Basch préside efficacement les délibérations après l'émeute du 6 février. L'enthousiasme aidant, les meetings de masse et les manifestations sont bien acceptés par les ligueurs. Pour la dissolution des organisations factieuses, pas de problème. Il semble en revanche que jusqu'en 1936 les regroupements se fassent plus souvent autour des comités de vigilance (ou d'action) antifascistes, nés dans l'urgence, qu'autour de la LDH qui d'ailleurs y participe : les Comités de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA) se mettent « au service de la classe ouvrière », formule chaleureuse, mais peu ligueuse. Au reste, à quelle aune juger de l'action des partis politiques ? En 1934, la fédération du Rhône veut exclure Herriot, le maire radical de Lyon qui, en prêtant la main à des exercices de défense passive, est accusé d'avoir voulu préparer les esprits à l'obéissance servile et donc à une nouvelle Union sacrée face à l'Allemagne.



1936. Manifestation pour l'Espagne républicaine, place de la République à Paris.

d'un conseil d'administration de société faisant appel au crédit».

1935

Front populaire.

La LDH tient une part active dans l'organisation du défilé du 14 juillet pour « la paix, le pain et la liberté ». Victor Basch conduit les négociations pour la participation des radicaux à la manifestation.

Le comité du Rassemblement populaire décide de siéger au 27, rue Jean-Dolent. Ethiopie.

La LDH ne tranche pas la question de l'agresseur, mais considère « manifeste que le gouvernement italien poursuit l'élargissement de ses possessions africaines et cherche à soumettre l'Ethiopie à son contrôle ».

1936

Espagne.

Face à la rébellion franquiste, la LDH appelle au soutien au gouvernement légal de l'Espagne puis, face au flot des réfugiés espagnols, constitue avec la Ligue espagnole un Comité d'aide aux enfants espagnols, coprésidé par Léon Jouhaux et Victor Basch.

Droits de l'Homme.

Une commission, dont le rapporteur est René Georges-Etienne, futur vice-président, fait voter un texte qui précise que le premier des droits est le « droit à la vie », qui s'applique « sans distinction de sexe, de race, de nation, de religion ou d'opinion », et que la propriété « n'est un droit que lorsqu'elle ne porte aucun préjudice à l'intérêt commun ».

Au niveau international, il préconise l'organisation d'une juridiction aux décisions obligatoires pour les Etats.

URSS.

A l'occasion des grands procès de Moscou, la LDH confie une enquête à une commission composée d'abord de Victor Basch et des juristes Boris Mirkin-Guetzvitch et Raymond Rosenmark. Un rapport

signé du seul Rosenmark conclut à la réalité des aveux et souhaite une enquête supplétive.

1937

Paix et menace fasciste.

Sept membres de son Comité central (sur 79) démissionnent. Appartenant à la minorité pacifiste et hostile à l'URSS, ils protestent contre le soutien actif donné aux républicains espagnols et le silence de la LDH lors des procès de Moscou. La crise a son prolongement dans les sections, elle coïncide avec le mécontentement des radicaux devant l'influence croissante des socialistes dans la LDH. Le reflux du Front populaire pèse aussi sur elle, ainsi que les crises internes de la SFIO et du Parti radical qui vont aboutir, après la défaite de 1940, à l'éclatement et au déclin de ceux-ci.

1938

Libertés.

La LDH proteste contre l'interdiction d'un meeting organisé par le comité Thaelmann.

Droit d'asile.

Elle s'insurge contre un nouveau décret-loi d'exclusion des étrangers et publie un Manifeste pour les réfugiés politiques : « *Fermement attachée au droit d'asile, la Ligue des droits de l'Homme comprend que la France toute seule ne puisse en assumer toutes les charges.*

Elle reconnaît le droit de l'Etat à exercer son contrôle sur l'immigration, et le devoir pour l'Etat de protéger la main-d'œuvre française contre la concurrence à bon marché. Mais elle estime qu'une distinction doit être faite entre la masse des immigrés, établis en France par commodité ou par intérêt, et les réfugiés politiques, proscrits de pays tombés sous la dictature, qui ont cherché en France la sécurité dans la dignité. »

Paix.

Après la conférence de Munich, elle publie un Manifeste déclarant que « loin d'apaiser l'audace des dictateurs, le pacte

1933-1939

Cet antifascisme, à usage exclusivement interne, colore dès lors et pour longtemps ceux que, dans la LDH, on appellera bientôt les « *pacifistes intégraux* » ou les « *ultrapacifistes* » : Emery, Alexandre, Bergery, Challaye, etc. C'est, à leurs yeux, grâce au bourrage de crâne, ce souvenir honteux de la Grande Guerre, grâce aux mensonges distillés par la presse que, sans même s'en apercevoir, on abandonne tout jugement, on devient fasciste, on accepte la guerre. L'ennemi est en France. Toute alliance nouvelle – tel le pacte Laval/Staline –, toute solidarité active avec un peuple menacé – telles la République espagnole et la République tchèque –, sous couvert d'antifascisme, agit comme un chiffon rouge sur Hitler et conduit la France à la tragédie.

Paix ou guerre ?

Tout aussi attachés à la paix mais sur d'autres bases, on trouve les « *défensistes* », dont Victor Basch, qui assume longtemps sa fonction présidentielle en acceptant, certes, des compromis avec Bergery, Emery et leurs amis. Il y parvient en 1935 et en 1936. Mais sur le fond, il pense comme Albert Bayet, le radical, comme Emile Kahn, socialiste lui aussi, comme Paul Langevin, compagnon de route du PCF, et Racamond, syndicaliste communiste qui entre au Comité central en 1936. Par haine du racisme hitlérien, par conviction que la menace principale est à l'extérieur, par confiance aussi dans les partis de gauche, ces hommes ne peuvent se résoudre à laisser faire les Etats fascistes. Mais qu'est-ce à dire ? La LDH est-elle en état d'élaborer un programme ? Est-ce sa fonction ?

Le coup d'Etat de Franco en juillet 1936 oblige moralement et politiquement à choisir. Il rend les oppositions d'autant plus irréductibles que les ligueurs ne peuvent condamner publiquement la non-intervention, Blum étant des leurs. Puis peut-on critiquer l'URSS, alors qu'une couronne fasciste menace de cerner la France et que les Soviets aident la République espagnole ? La cause espagnole mobilise les ligueurs ; les procès de Moscou



— Dis donc, P'pa, comment ça s'écrit « Fascisme »... Avec ou sans H ?

— Avec haches, gourdins et mitrailleuses...

Dessin paru dans *L'Œuvre*, le 28 juillet 1936.

sont tenus pour secondaires, alors que les pacifistes intégraux s'en indignent. Au congrès de 1937, les jeux sont faits dès le début. C'est motion contre motion. Sur les procès de Moscou, Basch et la majorité du Comité central obtiennent 1 088 mandats, alors que la motion des pacifistes intégraux en recueille seulement 258. La majorité acquise au Comité central est nettement plus forte sur la motion d'orientation consacrée à « la démocratie et la paix ». A la différence du CVIA qu'ils dominent, les pacifistes intégraux n'ont donc pas subverti la LDH. Leurs responsables – ils seront sept au total – annoncent solennellement, à la fin du congrès, qu'ils quittent le Comité central.

Le « vieux président » est épousé ; l'unité de la LDH, dont il avait la charge, n'a pas survécu à la crise. Pourtant la LDH reste un lieu ouvert : tous les pacifistes intégraux n'ont pas quitté le Comité central, et le fléchissement des adhésions, réel, n'est pas catastrophique. Surtout au moment de Munich, si la minorité pacifiste déclare se rallier aux appels à la paix lancés par le Syndicat des instituteurs et celui des postiers, la position de la majorité est claire dès le 22 septembre 1938 (les accords qui livrent à Hitler une partie de la Tchécoslovaquie seront signés le 30) : les grandes puissances n'ont pas le droit d'acheter la paix pour elles-mêmes en livrant de petits pays alliés, « bras et poings liés », à leurs ennemis. Quelques jours plus tard, le 6 octobre, Bayet et Langevin proposent comme ultime solution le « Front de la paix » avec l'Angleterre et la Russie : Basch va s'y rallier. Mais la LDH n'a plus les forces vives suffisantes pour animer une vraie campagne politique. Et c'est sur une organisation non pas ruinée, mais minée par les obstacles auxquels s'est heurté l'antifascisme politique, que va s'abattre fin août l'annonce du pacte germano-soviétique. « *Nous l'avions bien dit* », ce cri du cœur est celui des anticomunistes patentés qu'étaient devenus les pacifistes intégraux, pendant que ceux qui défendaient le Front de la paix exprimaient, dans le désespoir, leur « *stupéfaction* ». ●



14 juillet 1935. Défilé du rassemblement populaire. De g. à d. : Paul Langevin, Pierre Cot, Paul Rivet, tous membres de la LDH.